

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2019

**Absents** : Julie **BAVEREL** donne pouvoir à Chantal DERAY, Rachel **NACHON** donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD, Paul **CORNU** donne pouvoir à Sébastien GIRARDET, Marie-Hélène **QUINNEZ** donne pouvoir à Sylvain DOUSSE, Nathalie **NUCIT** et Patrick **VERDIER** absents excusés.

**Convocation** : 24 janvier 2019

**Secrétaire** : Maryse VIPREY

**Début de séance** : 20h00

Approbation du compte rendu du précédent conseil

### 1) **Présentation du projet d'installation d'un panneau numérique d'informations**

Jean-Louis TANGUY, Directeur du SIVOM de BOUSSIERES, présente au conseil municipal un modèle de panneau numérique d'informations communales programmable à distance, à installer à l'intérieur de la mairie devant une fenêtre. Coût 108 euros TTC par mois (location).

### 2) **Urbanisme**

#### Point sur les dossiers en cours

- **DP 025 631 18 C0015** – déposée le 28 décembre 2018 – EDF ENR SOLAIRE – 13 Rue de la Riette - Pose de panneaux photovoltaïques – accordée
- **PC 025 631 19 C0001** – Déposé le 07 janvier 2019 – Olivier CHARBONNIER – 18 Ter Rue des Ecoles – Construction d'une terrasse- instruction en cours
- **PC 025 631 17 C0006 M01** – Déposé le 14 janvier 2019 – Anthony GRUBER – 6 Bis Rue de la Riette – Modification d'un PC en cours de validité – instruction en cours

### 3) **Finances – Ouverture anticipée de crédits d'investissement**

Le Maire propose l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2019. Le Maire précise que cette ouverture anticipée de crédits est réglementairement prévue dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget de l'année précédente, soit **8500 euros** . Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement au BP 2019 à l'article budgétaire correspondant.

**Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal autorise cette ouverture anticipée de crédits.**

### 4) **CAGB**

#### - Validations des transferts de charges 2019

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération, a décidé que cette commission serait composée de membres de l'assemblée délibérante de la CAGB, ainsi que du trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, elle comprend donc

des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Cette commission s'est réunie le 17 décembre 2018, avant le Conseil Communautaire, en vue de valider le montant définitif des transferts de charges effectués en 2018. Le Conseil Municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées en 2018.

#### **Le conseil Municipal**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 novembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001

VU le IV de l'article 1609 nonies du CGI

VU le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 17 décembre 2018 joints en annexe

**Approuve le montant définitif des charges transférées au Grand Besançon en 2018, décrit dans le rapport de la CLECT du 17 décembre 2018.**

#### **- Convention de groupement de commandes permanent**

Le Maire présente au conseil municipal le contenu, les modalités et les principes de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanence avec la CAGB. Le conseil Municipal donne son accord de principe pour l'adhésion à la convention. Il délibérera lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

#### **5) Rapports des commissions et délégations**

- Urbanisme : Après consultation à la CAGB, une demande de devis sera réalisée pour une étude d'aménagement du centre-bourg (autour de l'Eglise et de la salle de convivialité)

#### **6) Questions diverses**

- Le Conseil Municipal décide de ne pas organiser de réunion de grand débat national sur la commune et rappelle qu'un cahier de doléances est à disposition des habitants au secrétariat de mairie.
- Comme chaque année, une journée citoyenne (ramassage de printemps) sera organisée courant mars.

**Fin de séance : 21h45**